



**KPMG Audit**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Association Orthorisq

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2020  
Association Orthorisq  
56 rue Boissonade - 75015 Paris  
*Ce rapport contient 15 pages*  
Référence : PLS-203-337

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Association Orthorisq

Siège social : 56 rue Boissonade - 75015 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'Assemblée générale de l'Association Orthorisq,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Orthorisq relatifs à l'exercice clos 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 4 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Règles et méthodes comptables :

La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux traitements des cotisations indirectes des CPAM, des cotisations des membres, ainsi qu'à la constitution des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier arrêté le 4 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 25 septembre 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Pierre-Laurent Soubra  
Associé

**ASSOCIATION ORTHORISQ**

56, rue Boissonnade

75 014 PARIS

**COMPTES ANNUELS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

## SOMMAIRE

Bilan au 30 juin 2020	
Actif	3
Passif	4
Compte de résultat au 30 juin 2020	
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan actif	7
Notes sur le bilan passif	9
Notes sur le compte de de résultat	10
Autres informations	10

## Bilan au 30 juin 2020

Présenté en Euros

## ACTIF

	Montant brut	30 juin 2020 Amortissements ou provisions	Montant net	30 juin 2019
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'Etablissement	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	305 784	264 551	41 232	18 435
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>305 784</b>	<b>264 551</b>	<b>41 232</b>	<b>18 435</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel et outillage	-	-	-	-
Matériel spécifique d'exploitation	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	9 207	6 268	2 940	2 472
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 207</b>	<b>6 268</b>	<b>2 939</b>	<b>2 472</b>
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières *</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>314 991</b>	<b>270 819</b>	<b>44 172</b>	<b>20 908</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en cours	-	-	-	-
Avances et acptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés	97 300	300	97 000	107 000
Autres créances diverses	3 734	-	3 734	7 972
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	1 635 597	-	1 635 597	1 760 276
Charges constatées d'avance	16 912	-	16 912	9 363
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 753 543</b>	<b>300</b>	<b>1 753 243</b>	<b>1 884 611</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 068 534</b>	<b>271 119</b>	<b>1 797 414</b>	<b>1 905 518</b>
* dont à moins d'un an :	-	-	-	-



**Bilan au 30 juin 2020**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>30 juin 2020</b>	<b>30 juin 2019</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Report à nouveau	331 569	389 557
Résultat de l'exercice	(36 389)	(57 989)
Autres fonds associatifs	-	-
<b>Total des Fonds associatifs et réserves</b>	<b>295 181</b>	<b>331 569</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>1 224 218</b>	<b>1 242 712</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunt obligataire	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit **		
Emprunts et dettes financières divers	57	-
<b>Dettes financières *</b>	<b>57</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 276	243 214
Dettes fiscales et sociales	12 433	7 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	2 000
<b>Dettes d'exploitation*</b>	<b>203 709</b>	<b>252 638</b>
Produits constatés d'avance	74 250	78 600
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>74 250</b>	<b>78 600</b>
<b>Total dettes et comptes de régularisation</b>	<b>278 016</b>	<b>331 238</b>
Ecart de conversion passif	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 797 414</b>	<b>1 905 519</b>
* dont à moins d'un an :	203 767	166 694
** dont concours bancaire courants et soldes crédoeurs de banque	-	-

## Compte de résultat au 30 juin 2020

Présenté en Euros

	30 juin 2020	30 juin 2019
<b>Produits d'exploitation</b>	5 000	5 456
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>5 000</b>	<b>5 456</b>
Subventions d'exploitation	725 927	773 500
Dons	-	-
Cotisations	168 850	173 104
Legs et donations	-	-
Produits liés à des financements réglementaires		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 242 712	1 211 167
Autres produits	6	4
Reprise provisions	-	-
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 142 495</b>	<b>2 163 231</b>
Autres achats non stockés	2 322	1 445
Services extérieurs	96 077	117 643
Autres services extérieurs	780 118	805 175
Impôts & taxes	438	440
Salaires et traitements	36 206	24 619
Charges sociales	12 936	9 368
Dotations aux amortissements	28 619	21 773
Dotations aux provisions		
Autres charges	607	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 224 218	1 242 712
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 181 541</b>	<b>2 223 175</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(39 046)</b>	<b>(59 944)</b>
Produits financiers de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés	2 656	1 953
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Reprises sur provisions	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>2 656</b>	<b>1 953</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change sur opérations financières	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2 656</b>	<b>1 953</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>(36 388)</b>	<b>(57 989)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits de cessions d'actif	-	-
Autres produits exceptionnels	-	807 847
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>807 847</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Valeurs comptables des actifs cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	807 847
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>807 847</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>(36 389)</b>	<b>(57 989)</b>

## ANNEXES

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association ORTHORISQ a poursuivi son activité sur l'exercice, conformément à son objet. Les subventions d'exploitation sont en légère diminution de 6,15 % et s'établissent à 725 927 euros. Elles étaient de 773 500 euros sur l'exercice précédent.

Les cotisations sont également en légère baisse de 2,5 % et s'élèvent à 168 850 euros contre 173 100 euros pour l'exercice précédent.

L'activité de la période fait ressortir une perte de 36 389 euros contre une perte de 57 989 euros pour les douze mois précédents.

Le contrat de mise à disposition du savoir-faire et des outils méthodologiques de l'association apporte une ressource supplémentaire d'un montant de 5 000 euros.

Orthorisq a poursuivi son vaste programme de fiches d'information concernant les procédures chirurgicales et destinées à l'information des patients. L'élaboration de ces fiches est sous-traitée aux sociétés savantes concernées.

Le coût de l'opération sur cet exercice est de 9 000 euros contre 42 000 euros sur 2019.

#### **Covid-19 :**

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'association au 30 juin 2020. Si l'activité des membres a été impactée par la pandémie, cela ne s'est pas retranscrit dans les comptes de l'association.

L'association n'a pas eu recours au dispositif d'aides mis en place par l'Etat, notamment le chômage partiel ou le PGE.

Enfin, aucun report de charges n'a été demandé.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'administration.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

#### — Cotisations indirectes des CPAM

Les aides allouées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont perçues pour les membres éligibles de l'association ayant leur bilan validé et ayant demandé le remboursement de leur prime d'assurance responsabilité civile. L'association ne dispose pas des informations lui permettant d'apprécier de manière fiable et exhaustive le fait générateur des produits comptables.

Par application du principe de prudence, seuls les versements, reçus de la part des CPAM, sur les comptes bancaires de l'association ont été reconnus comme produits depuis l'exercice précédent.

#### — Cotisations des membres

Les cotisations dues par les membres sont comptabilisées sur la base du nombre de membres de l'association ayant déclaré un événement indésirable associés aux soins (EIAS). Les sommes étant versées pour une année civile, un produit constaté d'avance est comptabilisé pour la partie relative au 2<sup>nd</sup> semestre 2020.

Elles ont été calculées en fonction des informations disponibles à la date d'établissement de ces comptes, étant précisé que la période de validation des engagements pris par les membres pour l'année 2020 s'étend jusqu'au 30 juin 2021.

#### — Fonds dédiés missions sociales

Les fonds dédiés sont constitués de l'excédent constaté entre les sommes allouées par les CPAM et les dépenses supportées sur l'exercice pour assurer, entre autres, l'expertise des EPR.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture.

### SITUATION FISCALE

Les activités de l'association sont placées hors du champs d'application des impôts commerciaux.

### CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation est intervenu au cours de l'exercice.

### CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation est intervenu au cours de l'exercice.

Il n'existe aucune dérogation aux règles et principes comptables.

## **3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

### **Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	255 522	50 262	-	305 784
Immobilisations corporelles	7 586	1 621	-	9 207
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>263 108</b>	<b>51 883</b>	-	<b>314 991</b>

### Amortissements et provisions d'Actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	237 086	27 465	-	264 551
Immobilisations corporelles	5 115	1 153	-	6 268
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>242 201</b>	<b>28 618</b>	-	<b>270 819</b>

### Etat des créances

	Montant Brut 06/2020	A un an	A plus d'un an	Montant Brut 06/2019
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Créances de l'Actif circulant	101 034	101 034	-	115 272
Charges constatées d'avance	16 912	16 912	-	9 363
<b>TOTAL</b>	<b>117 946</b>	<b>117 946</b>	-	<b>124 635</b>

### Provisions pour dépréciation

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Comptes de tiers	300	-	-	-	300
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	-	-	-	<b>300</b>

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour un montant de 16 912 euros correspondent à des frais généraux dont la facturation a été reçue avant le 30 juin 2020 et dont la période d'exécution interviendra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### Fonds associatifs et réserves

	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Affectation du résultat 30/06/2019	Mouvements de l'exercice	30 juin 2020
Réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	389 557	(57 989)	-	331 568
Résultat de l'exercice	(57 989)	57 989	(36 389)	(36 389)
Autres fonds associatifs	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Total Fonds associatifs et réserves</b>	<b>331 568</b>	<b>-</b>	<b>(36 389)</b>	<b>295 180</b>

### Fonds dédiés

	30/06/2020	30/06/2019	Variations
Fonds dédiés sur fonds CPAM	1 224 218	1 242 712	(18 494)
Fonds dédiés subventions MSS	-	-	-
<b>Total Fonds associatifs et réserves</b>	<b>1 224 218</b>	<b>1 242 712</b>	<b>(18 494)</b>

### Etat des dettes

Dettes	TOTAL 06-2020	Échéances à 1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances de plus de 5 ans	TOTAL 06-2019
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	57	57	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Fournisseurs	191 276	191 276	-	-	243 214
Fournisseurs immobilisations	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	12 433	12 433	-	-	7 424
Autres dettes d'exploitation	-	-	-	-	2 000
Produits constatés d'avance	74 250	74 250	-	-	78 600
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>277 959</b>	<b>277 959</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>331 237</b>
<b>Total passif circulant</b>	<b>278 017</b>	<b>278 017</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>331 237</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux cotisations des membres qui sont versées pour l'année civile.

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Ventilation des produits d'exploitation

La ventilation des produits d'exploitation par source se présente comme suit (en euros) :

	30/06/2020		30/06/2019	
Prestations DPC	5 000	0%	5 456	0%
Subventions d'exploitation	725 927	34%	773 500	36%
Cotisations adhérents	168 850	8%	173 104	8%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 242 712	58%	1 211 167	56%
Autres produits	6	0%	4	0%
Reprises de provisions sur créances	-	0%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 142 495</b>	<b>100%</b>	<b>2 163 231</b>	<b>100%</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### Engagement hors bilan

Il n'y a pas de sureté réelle reçue ou donnée au 30 juin 2020.

Aucune information en matière de crédit-bail ne doit être donnée, l'association n'ayant pas souscrit ce type de contrat.

### Rémunération des experts (hors dirigeants)

Le montant global de rémunération (honoraires TTC) des 5 cinq principaux experts s'élève à 160 KEUR au titre de l'année 2019-2020.

### Indemnités pour pertes d'activité versées aux administrateurs

Le montant global des indemnités pour perte d'activité versé aux administrateurs s'élève à 42 KEUR au titre de l'année 2019-2020.

### Effectif au 30 juin 2020

L'association emploie deux personnes.

**Rémunération des dirigeants (gestionnaire et gestionnaire adjoint)**

Conformément à l'article 261-7-1° d du CGI et de l'article 242 c, le montant global de rémunération des dirigeants, y compris pour les expertises, (honoraires TTC) s'élève à 70 KEUR au titre de l'année 2019-2020.

**Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2019-2020 est de 12 292 euros. Il s'agit d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.